

REGLEMENT DU JEU GITES DE FRANCE COTES D'ARMOR 2017 - DU 15 NOVEMBRE 2016 AU 31 DECEMBRE 2016

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

la SAS Gîtes de France Côtes d'Armor - 5 rue Alexander Fleming 22 194 PLERIN CEDEX – Téléphone : 0296622173 (ci-après désignée la « Société Organisatrice ») organise du 15/11/2016 à partir de 00h01 au 31/12/2016 23h59 inclus un jeu sans obligation d'achat accessible sur le site internet

<http://jeu2017.gitesdarmor.com>

ARTICLE 2 : DROIT DE PARTICIPATION

Ce Jeu sans obligation d'achat est ouvert à une sélection de clients des Gîtes de France des Côtes d'Armor ayant déjà réservé un séjour en Côtes d'Armor, et à des utilisateurs ayant été parrainé par un client.

Le Jeu est limité à un gagnant par chèque cadeau, par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse IP) pendant toute la durée du Jeu.

Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs pseudonymes reliés à un même foyer. Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne et par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse IP).

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU JEU

Le jeu proposé à l'adresse <http://jeu2017.gitesdarmor.com>, repose sur l'observation et la connaissance touristique du département des Côtes d'Armor. Le participant doit situer à l'aide de la souris, sur une carte, en un temps limité, trois lieux ou événements touristiques, représentés par des photos. Il peut utiliser des indices qui lui décomptent du temps.

ARTICLE 4 : DOTATION

1 lieu découvert = 10 euros

2 lieux découverts = 20 euros

3 lieux découverts = 30 euros

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'UTILISATION DES CHEQUES CADEAU

les chèques cadeau gagnés en participant au jeu Gîtes de France 2017, mentionnent précisément le montant de la remise en euros, les dates de début et de fin de validité du chèque ainsi que les conditions d'utilisations.

Le montant du chèque cadeau est à déduire d'un contrat, souscrit exclusivement auprès du service réservation des Gîtes de France Côtes d'Armor, à partir du 15/11/2016, pour un séjour en Gîtes de France en côtes d'Armor en 2017, la date de validité du chèque est mentionnée sur chaque chèque. Elle peut être différente selon les dates de participation.

Il n'est accepté qu'un seul chèque cadeau par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse IP) valable sur un contrat de location semaine en 2017, souscrit auprès du service de réservation des Gîtes de France Côtes d'Armor - non échangeable - non remboursable – non cessible et non cumulable avec tout autre bon cadeau. Les chèques sont à imprimer et à retourner avec le contrat de réservation.

ARTICLE 6 : RESPECT DES REGLES

Toute participation frauduleuse sera annulée et la société organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites pénales. Participer au jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

La Société organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider le gain de toute personne ne respectant pas en tout ou en partie le règlement. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et les gagnants du Jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler le bon déroulement du Jeu.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de l'indisponibilité du site internet du Jeu, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, des dysfonctionnements du réseau internet empêchant le bon déroulement du Jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur du participant, ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toute donnée, des conséquences de tout virus, anomalie, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle, de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu, ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement du lot, de la perte de celui-ci lors de son expédition, de sa non-réception ou de sa détérioration.

La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

ARTICLE 8: COMPENSATION

Il ne sera pas possible d'obtenir la compensation en espèces des prix mis en jeu, ni de demander leur échange.

ARTICLE 9 : MODIFICATIONS SUBSTANTIELLES

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter le Jeu ou à en modifier les conditions. Toute modification substantielle fera l'objet d'une information sur le site du Jeu.

ARTICLE 10 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toute reproduction, représentation ou adaptation de tout ou partie des éléments du site internet et de tout autre support de communication publicitaire servant à l'annonce, à l'organisation et au déroulement du Jeu est strictement interdite.

ARTICLE 11 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Pour la gestion du Jeu, les données personnelles des participants font l'objet d'un traitement informatique. Les coordonnées des gagnants pourront être transmises par la Société Organisatrice au prestataire responsable de la livraison des lots, qui s'engage à ne les utiliser qu'à cette seule fin.

Ces données personnelles seront traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant en écrivant à l'adresse : SAS Gîtes de France Côtes d'Armor - 5 rue Alexander Fleming 22 194 PLERIN CEDEX

Les données fournies pour la gestion du Jeu sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation et à leur dotation le cas échéant.